



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**

**PROCÈS-VERBAL**

**Le 14 septembre 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue à huis clos par visioconférence « ZOOM », le quatorze septembre deux mille dix-vingt (14 septembre 2020) à 19h30 et à laquelle sont présents :

- La conseillère, Madame Diane Pigeon, poste numéro 1
- La conseillère, Madame Michelle Hudon, poste numéro 2
- La conseillère, Madame Annie Rémillard, poste numéro 3
- Le conseiller, Monsieur Patrick Cyr, poste numéro 4
- Le conseiller, Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5
- Le conseiller, Monsieur Gaëtan Castilloux, poste numéro 6

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général, est également présent.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
SPÉCIALEMENT À HUIS CLOS (COVID-19)  
14 SEPTEMBRE 2020**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS PAR VIDÉOCONFÉRENCE (COVID-19)**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020**
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
  - 4.1 Acceptation des comptes payables et dépôt des autorisations de dépenses;
  - 4.2 Mise à pied temporaire – Directeur des services des loisirs, de la culture et des activités communautaires;
  - 4.3 Ratification d'embauche en remplacement au poste d'assistante exécutive au service du greffe;
- 5. RÈGLEMENTATION ET POLITIQUES**
- 6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**
  - 6.1 Octroi de contrat pour l'achat de pierres concassées MG20 (MTQ) dans la cadre des travaux de pavage des rues des Asters, des Amarantes, des Ancolies, des Anémones et une partie des Marguerites;
  - 6.2 Octroi de contrat pour l'achat de béton bitumineux dans la cadre des travaux de pavage des rues des Asters, des Amarantes, des Ancolies, des Anémones et une partie des Marguerites;
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
  - 8.1 Ratification des directives de changements dans le cadre des travaux sur les rues Principale et des Violettes;
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**



**10 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 10.1 Demande de PIIA-002 dans le cadre de l'implantation d'une enseigne dans le secteur agricole de la vallée de la rivière Rouge, Lot rénové 4 465202;
- 10.2 Avis de motion – règlement numéro 07-2020 visant l'amendement du règlement relatif aux permis et certificats 11-2006 dans le cadre du projet touristique KINA8AT(FR-2);
- 10.3 Adoption du projet de règlement numéro 07-2020 visant l'amendement du règlement relatif aux permis et certificats numéro 11-2006 dans le cadre du projet touristique KINA8AT(FR-2);
- 10.4 Avis de motion – règlement numéro 08-2020 visant l'amendement du règlement de zonage numéro 14-2006 dans le cadre du projet touristique KINA8AT(FR-2);
- 10.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 08-2020 visant l'amendement du règlement de zonage numéro 14-2006 dans le cadre du projet touristique KINA8AT(FR-2);

**11 LOISIRS ET CULTURE**

- 11.1 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

**12 DIVERS**

**13 QUESTIONS DES CITOYENS**

**14 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

\*\*\*\*\*

**1. RÉS.133-20 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE « ZOOM »**

**CONSIDÉRANT QU'** en raison des mesures exceptionnelles, dont l'application est temporaire jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, prévues par le décret numéro 2020-049 émis le 4 juillet 2020, il est nécessaire de refuser le public lors de la présente séance du conseil municipal ce 14 septembre 2020, et ce, en raison de l'insuffisance de l'espace des locaux dont la Municipalité détient;

EN CONSÉQUENCE, le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ouvrir la séance ordinaire à huis clos par visioconférence « Zoom ».

QUE la présente séance soit enregistrée et ensuite publicisée sur le site Web de la Municipalité, permettant ainsi au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, et ce, conformément à l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020.

**Adoptée**

**2. RÉS.134-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**Adoptée**

**3. RÉ.S.135-20****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020**

Il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par M. Richard Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020.

**Adoptée****4. ADMINISTRATION ET FINANCES****4.1. RÉ.S.136-20****ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS ET DÉPÔT DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ;**

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des comptes suivants pour la période du 11 août au 14 septembre 2020, et ce, pour un montant total de 483 829.67\$.

Liste des comptes fournisseurs au 14 septembre 2020	271 889.09 \$
Liste sélective des déboursés par chèques no. 014368	58 402.00 \$
Remises provinciales périodes du 1er au 31 août 2020	28 586.47 \$
Remises fédérales périodes du 1er au 31 août 2020	11 340.67 \$
Remise RRFS au 31 août 2020	15 013.10 \$
Remise RREM au 31 août 2020	956.94 \$
Dépôt salaires semaines no. 33 à 37 inclusivement. Du 3 août au 6 septembre 2020	83 264.35 \$
Paiements des dépenses incompressibles par AccèsD	14 377.05 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>483 829.67 \$</b>

**TOTAL : 483 829.67\$**

QUE le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 14 septembre 2020, par les responsables d'activités budgétaires, et ce, en vertu du règlement numéro 02-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

**Adoptée****4.2. RÉ.S.137-20****MISE À PIED TEMPORAIRE - DIRECTEUR DES SERVICES DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES;****CONSIDÉRANT QUE**

la recommandation du directeur général eut égard de la diminution de la charge de travail au département des loisirs, de la culture et des activités communautaires en raison du COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder à la mise à pied temporaire du directeur du service des loisirs, de la culture et des



activités communautaires pour une période indéterminée et ce, à compter du 11 septembre 2020. Selon les besoins, le directeur général pourra toutefois momentanément, faire appel à ces services selon ses disponibilités.

**Adoptée**

**4.3 RÉS.138-20 RATIFICATION D'EMBAUCHE TEMPORAIRE EN REMPLACEMENT AU POSTE D'ASSISTANTE EXÉCUTIVE AU SERVICE DU GREFFE;**

**CONSIDÉRANT** la résolution 128-20 relativement à la nomination de Mme Anne Dupuis à titre d'assistante exécutive au service du greffe de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** les recommandations favorables du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Richard Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer Mme Anne Dupuis en remplacement temporaire au poste d'assistante exécutive au service du greffe selon les conditions basées sur la convention collective en vigueur.

**Adoptée**

**5. RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES**

**6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

**6.1 RES 139-20 OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE PIERRES CONCASSÉS MG20 (MTQ) DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES DES ASTERS, DES AMARANTES, DES ANCOLIES, DES ANÉMONES ET UNE PARTIE DES MARGUERITES;**

**CONSIDÉRANT** les besoins pour la réfection de pavage des rues énumérées en rubrique;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à des demandes écrites en respect des mesures édictées par le règlement numéro 04-2020 portant sur la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la vérification des soumissions effectuée en conformité par le Directeur des Services techniques et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Cyr, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat au bas soumissionnaire conforme, soit à Excavation Miller 2014 au coût de 37 625,57\$ (taxes incluses), tout selon sa soumission datée du 26 août 2020.

**Adoptée**

**6.2 RES 140-20 OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE BÉTON BITUMINEUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES ASTERS, DES AMARANTES, DES ANCOLIES, DES ANÉMONES ET UNE PARTIE DES MARGUERITES;**

**CONSIDÉRANT** les besoins pour la réfection de pavage des rues énumérées en rubrique;



**CONSIDÉRANT QUE**

la vérification des soumissions effectuée par le Directeur des Services techniques et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Cyr, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat au bas soumissionnaire conforme, soit à PM Fabrication au coût de 73 210,33 \$ (taxes incluses), tout selon sa soumission datée du 26 août 2020.

**Adoptée**

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**8.1 RES 141-20**

**RATIFICATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENTS DANS LE CADRE DES TRAVAUX SUR LES RUES PRINCIPALE ET DES VIOLETTES;**

**CONSIDÉRANT QUE**

l'évolution des travaux de revitalisation de la rue Principale et des travaux sur conduite d'aqueduc nécessite certaines modifications aux travaux prévus aux plans et devis de l'appel d'offres 01-2020;

**CONSIDÉRANT QUE**

les coûts liés aux directives de changement présentées le 11 septembre 2020 représentent un montant estimé à 55 105\$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE**

le bordereau de soumission du contrat prévoit des travaux non prévisibles pour un montant de 120 000\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. Richard Cyr, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter les directives de changement portant les numéros DC-01 à DC-07, dont le montant estimé de 55 105\$ plus les taxes applicables est entièrement couvert par la somme prévue au contrat pour les travaux imprévisibles, et ce, sous les recommandations de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

**Adoptée**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**10.1. RÉ.S.142-20**

**DEMANDE DE PIIA-002, DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION D'UNE ENSEIGNE DANS LE SECTEUR AGRICOLE DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE, LOT RÉNOVÉ NUMÉRO 4 465202;**

**CONSIDÉRANT QUE**

la demande vise à autoriser la mise en place d'une enseigne annonçant un parcours de canoë et kayak et promouvant les règles de bonne conduite à la descente publique sur la Route des Tulipes;

**CONSIDÉRANT**

l'esquisse graphique transmise et le choix des matériaux;

**CONSIDÉRANT**

les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**3337**



D'accepter l'implantation d'une enseigne dans le secteur agricole de la vallée de la rivière rouge, lot rénové numéro 4 465202.

Qu'une ébauche soit présentée à la municipalité pour approbation avant la production.

**Adoptée**

**10.2 RES.143-20**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2020 VISANT L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 11-2006 DANS LE CADRE DU PROJET SOCIO-CULTUREL KINA8AT (ZONE FR-2);**

La conseillère, Mme Michelle Hudon, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 07-2020 visant l'amendement du règlement relatif aux permis et certificats numéro 11-2006 dans le cadre du projet touristique Kina8at(FR-2);

La conseillère, Mme Michelle Hudon, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

**Adoptée**

**10.3 RES 144-20**

**ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2020 VISANT L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICAT NUMÉRO 11-2006 DANS LE CADRE DU PROJET SOCIO-CULTUREL KINA8AT(ZONE FR-2);**

**CONSIDÉRANT QUE**

le promoteur projette de développer un centre d'interprétation de la nature dans la zone FR-2;

**CONSIDÉRANT QU'**

en janvier 2018, les élus se sont démontrés favorables au projet touristique ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité souhaite définir les notions de « centre d'interprétation de la nature » et « unité de prêt-à-camper »;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de la Conception souhaite ajuster les conditions sur l'émission de permis de construction relatif à l'implantation de plusieurs bâtiments principaux sur un même terrain dans le cas d'un centre d'interprétation de la nature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le projet de règlement numéro 07-2020 visant l'amendement du règlement relatif aux permis et certificat numéro 11-2006 dans le cadre du projet touristique Kina8at(FR-2).

**Adoptée**

**10.4 RES 145-20**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2020 VISANT L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 DANS LE CADRE DU PROJET SOCIO-CULTUREL KINA8AT (ZONE FR-2);**

La conseillère, Mme Michelle Hudon, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 08-2020 visant l'amendement du règlement de zonage numéro 14-2006 dans le cadre du projet touristique Kina8at(FR-2);



La conseillère, Mme Michelle Hudon, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

**Adoptée**

10.5 RES 146-20

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2020 VISANT L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 DANS LE CADRE DU PROJET SOCIO-CULTUREL KINA8AT(ZONE FR-2);**

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur projette de développer un centre d'interprétation de la nature dans la zone FR-2;

**CONSIDÉRANT QU'** en janvier 2018, les élus se sont démontrés favorables au projet touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** les affectations du règlement sur le plan d'urbanisme de la Municipalité démontrent que la zone FR-2 fait partie de l'affectation « Foresterie et Conservation »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'affectation « Foresterie et Conservation » inclut les usages de la classe d'usage « Récréation Extensive »;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone FR-2 autorise les usages de la classe d'usage C5 « Commerce Récréatif Extérieur » sans équipement lourd;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification proposée d'encadrer le nouvel usage multifonctionnel « centre d'interprétation de la nature » au sein de la classe d'usage C-5 « Commerce Récréatif Extérieur » respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le premier projet de règlement numéro 08-2020 visant l'amendement du règlement de zonage numéro 14-2006 dans le cadre du projet touristique Kina8at (FR-2);

**Adoptée**

11. **LOISIRS ET CULTURE**

11.1 RES 147-20

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA);**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité possède un bail avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour la gestion et l'exploitation du Parc d'escalade et de randonnée du Lac Boisseau à des fins récréatives, éducatives ou sportives pour un usage communautaire sans but lucratif;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est gestionnaire de deux tronçons du Sentier National passant par le Parc d'escalade et de randonnée du Lac Boisseau (l'Héritage et Alléluia) totalisant 36 km;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait réaliser en août 2020, dans le cadre du programme d'aide financière de Rando-Québec, une expertise sur l'état desdits tronçons par une firme spécialisée et possède une information détaillée et à jour sur les améliorations à y réaliser pour améliorer leur état et en assurer leur pérennité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc d'escalade et de randonnée du Lac Boisseau (CERMA), de

**3339**



par la qualité de son environnement naturel (lac, parois d'escalade reconnues par la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME), par la présence de plusieurs sites de camping rustique, par la présence du Sentier National, par l'accès faciles par la route à proximité du noyau villageois , etc.) est un pôle important pour la pratique d'activités de plein air;

**CONSIDÉRANT QUE**

certaines infrastructures actuelles du Parc d'escalade et de randonnée du lac Boisseau sont vieillissantes et limitent actuellement le potentiel de développement du Parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de :

Présenter une demande d'aide financière au montant de 35 000\$ dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratiques d'activités de plein air (PSSPA) du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec;

Confirmer l'engagement financier de la Municipalité de La Conception à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Mandater le directeur général et/ou le directeur des loisirs à remplir et signer tout document relatif à cette demande.

**Adoptée**

**12. DIVERS**

**13. QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune question n'a été soulevée

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**RÉS.148-20**

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h10.

**Adoptée**

\_\_\_\_\_  
**Hugues Jacob,**  
**Directeur général**  
**Secrétaire-trésorier**

\_\_\_\_\_  
**Maurice Plouffe,**  
**Maire**

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.





**ANNEXE A**

Photo des personnes présentes à la séance ordinaire tenue à huis clos par visioconférence (de gauche à droite : M. Hugues Jacob, M. Richard Beaulieu, M. Le maire Maurice Plouffe, Mme Annie Rémillard (webcam défectueuse, mais présente à la rencontre), Mme Michelle Hudon, Mme Diane Pigeon et M. Gaëtan Castilloux) :

